



INONDATION

Crue de la Couze Pavin — Montée rapide des eaux

Commune de moins de 10 000 habitants — Loi 2021-1520 du 25 novembre 2021

⚠ RISQUE SPÉCIFIQUE : La Couze Pavin est classée « crue soudaine ». La montée des eaux peut être très rapide sans délai d'alerte suffisant.

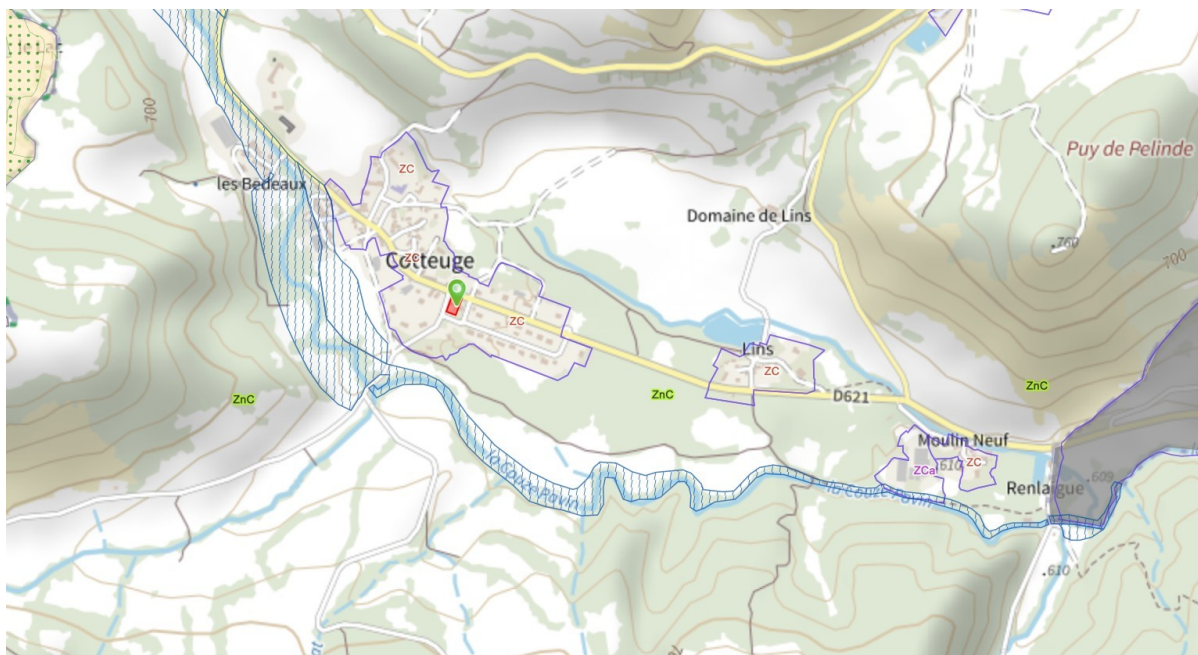
1. ZONES À RISQUE SUR LA COMMUNE

Hameau	Nature du risque	Cours d'eau	Accès en cas de crue
Cotteuges	Crue torrentielle / montée rapide	Couze Pavin	⚠ Peut être coupé
Le Cheix	Crue torrentielle / montée rapide	Couze Pavin	⚠ Peut être coupé
Moulin Neuf	Débordement en aval de Cotteuges	Couze Pavin	⚠ Peut être coupé
Renlaigue	Débordement en aval de Cotteuges	Couze Pavin	⚠ Peut être coupé

📌 Surveillance en temps réel : vigicrues.gouv.fr — Station Couze Pavin à Saint-Floret
Un PPRNPi de la Couze Pavin a été prescrit par arrêté préfectoral du 8 mars 2024 — Saint-Diéry est commune concernée.

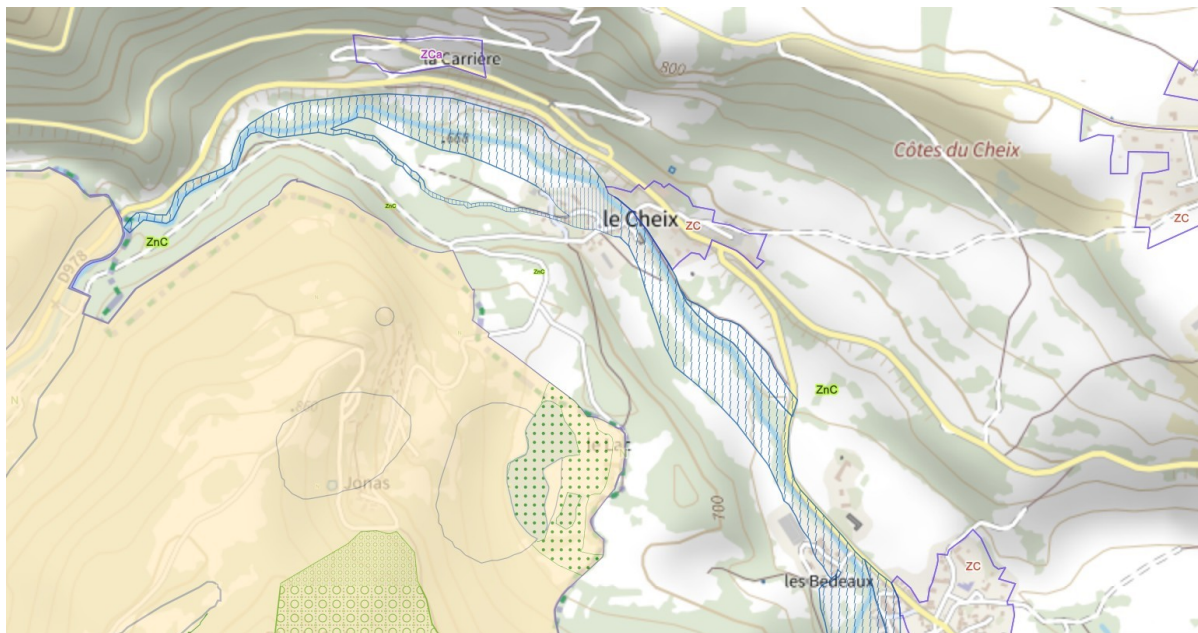
2. CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES

Les zones hachurées en bleu représentent les zones inondables identifiées par les services de l'État (PPRNpi Couze Pavin, 2024). Ces cartes sont à afficher dans la salle de crise et à communiquer aux référents de hameau.



Carte 1 — Zone inondable de Cotteuges

Zone hachurée bleue : emprise inondable le long de la Couze Pavin. La partie ouest du hameau est directement exposée. Accès D621 potentiellement coupé.



Carte 2 — Zone inondable du Cheix

Zone hachurée bleue : couloir inondable traversant le hameau de part en part. La D978 longe la zone à risque. Accès pouvant être coupé en cas de crue.

3. POINT D'ACCUEIL D'URGENCE

Élément	Information
 Lieu	Salle des fêtes de Saint-Diéry
 Situation	Hors zone inondable — en hauteur
 Clés détenues par	Plusieurs élus (liste ci-dessous)
 Capacité d'accueil	Environ 90 personnes (tables, chaises, vaisselle)
 Cuisine équipée	Four professionnel, 2 frigos professionnels, lave-vaisselle professionnel
 Accès véhicules	Parking disponible
 Électricité / chauffage	Opérationnel
 Eau / sanitaires	WC Hommes, WC Femmes
 Stock de première nécessité	À constituer : couvertures, eau, lampes torches

Élu détenteur des clés	Téléphone	Ordre de priorité
M. Frédéric CHASSARD	06 86 35 83 87	1er appelé
Double en mairie		
Tous les adjoints ont la clé de la mairie		

4. DÉCLENCHEMENT DE LA PROCÉDURE

Niveau Vigicrues	Signal	Action immédiate
 Vigilance JAUNE	Météo-France / Vigicrues	Surveillance renforcée — Information du maire
 Vigilance ORANGE	Vigicrues Couze Pavin	Activation du PCS — Alerte habitants Cotteuges, Le Cheix, Moulin Neuf, Renlaigue, Lyns.
 Vigilance ROUGE	Vigicrues / Préfecture 63	Évacuation immédiate — Ouverture salle des fêtes

5. CONTACTS PRIORITAIRES

Fonction	Nom	Téléphone
Maire	M. Frédéric CHASSARD	
1er adjoint	M. Michel POUGHON — Saint-Diéry Bas	
2ème adjointe	Mme Emilie PEROL — Laumont	
3ème adjoint	M. Dominique BOILOT — Creste	
4ème adjointe	Mme Gaëlle CONSTANTIN — Cotteuges	
5ème adjoint — Référent PCS	M. Laurent JITTON — Le Cheix	
Pompier vol.	Mme Charline CHAUVET — Cotteuges	
Pompier vol.	Mme Marie PRADAT — La Bataille	
Pompier vol.	M. Benoit BRAJON — Roussat	
Médecin généraliste	Mme Emilie FOURNIER — La Bataille	Cabinet : 04 73 39 64 96
Secrétaire de mairie	Mme. Francine FLON	04 73 96 30 09
Employé communal	M. Gilles ROUX	04 73 96 30 09
Employé communal	M. Ugo MARONNE	04 73 96 30 09
SDIS 63 — Pompiers	—	18 / 112
Préfecture du Puy-de-Dôme	—	04 73 98 63 63
Vigicrues astreinte	—	0800 71 95 95
ENEDIS (coupure électricité)	—	09 72 67 50 63
DDT 63 — Service risques	—	04 43 36 03 00
Conseil Départemental 63 — Routes		04 73 81 23 37

6. ACTIONS IMMÉDIATES

6.1 Alerte et surveillance

- Consulter Vigicrues (vigicrues.gouv.fr) — station Saint-Floret, Couze Pavin
- Envoyer un élu constater visuellement le niveau de la Couze à Cotteuges et au Cheix
- Prévenir le maire M. CHASSARD et activer la cellule de crise

6.2 Alerte des habitants — Cotteuges, Le Cheix, Moulin-Neuf, Renlaigue et Lyns

- Contact direct téléphonique et porte-à-porte des foyers de Cotteuges, Le Cheix, Lyns, Moulin Neuf et Renlaigue
- Priorité absolue : personnes âgées isolées (liste nominative à constituer en annexe)
- Publication immédiate sur la page Facebook de la mairie et le site internet

 **Message type : " ⚠ CRUE EN COURS — Couze Pavin. Les habitants de Cotteuges, du Cheix, de Moulin Neuf, Renlaigue et de Lyns sont invités à quitter les zones basses immédiatement. Rejoignez les hauteurs. Urgence : 18 ou 112."**

6.3 Évacuation si nécessaire

- Axe d'évacuation : remonter vers les hauteurs, rejoindre la D978 ou D621 hors zone
- Point d'accueil d'urgence : Salle des fêtes de Saint-Diéry (hors zone inondable)
- Responsable d'ouverture : plusieurs élus détenteurs des clés (voir §4)
- Si routes coupées : contacter SDIS 63 pour assistance à l'évacuation
- Couper l'électricité dans les zones menacées si nécessaire — ENEDIS : 09 72 67 50 63

6.4 Coordination

- Informer la Préfecture du Puy-de-Dôme — 04 73 98 63 63
- Contacter le SDIS 63 si personnes en danger ou isolées
- Contacter le Département du 63 au 04 73 81 23 37
- Barrer les accès routiers aux hameaux si voies inondées
- Tenir un journal de bord des actions (heure, décision, responsable)

7. PERSONNES VULNÉRABLES

La commune tient un registre communal des personnes vulnérables conformément aux dispositions relatives au plan canicule et aux risques majeurs. À la date de rédaction du présent PCS, aucune inscription volontaire n'a été enregistrée. Les élus de secteur assurent néanmoins une veille de proximité des personnes âgées, isolées ou fragiles susceptibles de nécessiter une assistance en cas de crise.

 **Liste à établir EN AMONT de tout événement — mise à jour obligatoire au moins une fois par an.**

 **Liste nominative des personnes vulnérables à constituer en annexe.**

MOYENS MATÉRIELS COMMUNAUX

Matériel communal mobilisable en cas d'événement. Entretien et approvisionnement carburant à vérifier régulièrement.

Matériel	Utilisation	Localisation / stockage	Référent
 Tronçonneuse et souffleur	Dégagement d'arbres tombés, chablis, branches sur voirie	Atelier communal	Employés communaux
 Tracteur communal	Tractage, transport, pince crocodile.	Atelier communal	Employés communaux
 Camion benne	Transport de matériel, signalisation, évacuation	Atelier communal	Employés communaux
 Lame à neige / salage	Déneigement et salage des voies communales (attelage tracteur)	Atelier communal	Employés communaux

8. APRÈS LA CRUE

- Évaluation des dégâts avec les services techniques — photos datées
- Arrêté de catastrophe naturelle si nécessaire (demande en Préfecture 63)
- Compte-rendu au Conseil Municipal
- Retour d'expérience : mise à jour du PCS
- Communication aux habitants : résumé de l'événement et des mesures prises

9. SUIVI ET MISE À JOUR

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Commune de Saint-Diéry — 63320		FICHE RÉFLEXE
Date	Motif de mise à jour	Validé par
Mai 2026	Version initiale	M. Frédéric CHASSARD, Maire

Commune de Saint-Diéry — PCS — Fiche Réflexe Inondation — Version 1.0

 Les élus communaux n'interviennent jamais en zone dangereuse sans l'accord du SDIS. La sécurité des intervenants reste prioritaire.

CHECK-LIST OPÉRATIONNELLE

- ☐ PCS activé
- ☐ Maire informé
- ☐ Préfecture contactée
- ☐ SDIS contacté
- ☐ Salle des fêtes ouverte
- ☐ Population alertée
- ☐ Routes sécurisées ou barrées
- ☐ Main courante commencée